# **PROJETSANTE**

(Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche)

# Brochure destinée aux Délégué(e)s à l'Assemblée générale

pour la séance du jeudi 23 juin 2016

Lieu : HES-SO, Route de la Plaine 2, Sierre Salle 100, 1<sup>er</sup> étage



**RAPPORT DE GESTION 2015** 

# Table des matières

1.	Organes de l'Association 2013-2017	2
2.	Ordre du jour de l'Assemblée générale du jeudi 23 juin 2016	4
3.	Adoption des PV des séances des 11 juin 2015 et 27 avril 2016	5
4.	Rapport du président du comité de l'Association	5
4.1.	Introduction	5
4.2.	Création de commissions thématiques au sein du comité	5
4.3.	Acquisition et transformation de la Clinique Sainte-Claire	6
4.3.	Gestion immobilière	7
4.4.	Gestion financière	9
4.5.	Gestion des projets de ProjetSanté	10
4.6.	Remerciements	17
5.	Comptes 2015	18
5.1.	Comptes de fonctionnement et d'investissements	18
5.2.	Bilan au 31 décembre 2015	19
5.3.	Annexe au bilan	20
5.4.	Tableau de financement	21
5.5.	Rapport de l'organe de révision	22
6.	Budget 2017	23
7.	Conclusion	24
8.	Contact, buts et agenda 2016	26

## 1. Organes de l'Association 2013-2017

#### 1) Membres de l'Assemblée générale de ProjetSanté

Bases statutaires : article 9 des statuts du 14 juin 2004

Anniviers Christiane Favre

Nadine Zufferey

Chalais Olivier Hugo

Alain Perruchoud

Pascal Veillon

Chermignon Romaine Duc-Bonvin

Jean-Claude Savoy

Chippis Laetitia Bonvin Grône Marcel Bayard

Paul de Andrea

IcogneEric KamerzinLensDavid Bagnoud

Bertrand Emery Philippe Emery

Leuk Region Pierre Berclaz

Christian Jäger Urs Kuonen Roberto Schmidt Silvia Schmidt

Miège Marie-Hélène Caloz-Loye

Mollens Stéphane Pont Montana Vincent Bonvin

Claude-Gérard Lamon

Randogne Sophie Berclaz Hendrickx

Claude Crettol

Nicolas Féraud

Madeleine Vocat-Mayor

St-Léonard Claude-Alain Bétrisey

Guy Delalay

Sierre Eddy Beney

Pierre Berthod
Patrick Burgin
Jérôme Crettol
François Genoud
Dominique Germann
Pierre Kenzelmann
Laetitia Massy
Mario Rossi
Pierre Viania

Pierro Vianin
Olivier Salamin
Manfred Stucky
Juventa Zengaffinen
Jean-Henri Zambaz

Jacques Zufferey

Venthône Grégoire Clavien
Veyras Stéphane Ganzer

#### 2) Membres du Comité de ProjetSanté

Base statutaire : article 13 des statuts du 14 juin 2004

Manfred Stucky, Président Stéphane Pont, Vice-président Alain Perruchoud, membre Olivier Salamin, membre Roberto Schmidt, membre Dominique Epiney, secrétaire

#### 3) Les commissions exécutives du Comité

**Commission de construction** : Alain Perruchoud, Président, M. Stéphane Pont, membre

**Commission de placement** : Manfred Stucky, Président, Stéphane Pont, membre **Commission de soutien** : Olivier Salamin, Président, Roberto Schmidt et Stéphane Pont, membres

#### 4) L'organe de contrôle

Base statutaire : article 17 des statuts du 14 juin 2004

Fiduciaire Duc-Sarrasin & Cie SA, Sierre



Le comité de ProjetSanté en séance à Berne, dans les jardins de M. Gerber, dans le but de valider le rapport destiné aux communes relatif à la transformation de la Clinique Sainte-Claire en un Etablissement médico-social. Août 2015

# 2. Ordre du jour de l'Assemblée générale du jeudi 23 juin 2016

Lieu: Bâtiment de la HES-SO, Salle 100, 1er étage

**Heure**: à 18h30

- 1. Ouverture de l'assemblée, salutations par le président du comité
- 2. Contrôle des présences
- 3. Approbation de l'ordre du jour
- 4. Désignation des scrutateurs
- 5. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale (AG) du 11 juin 2015 et de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016
- 6. Rapport du président du comité de l'Association
- 7. Comptes 2015
  - 7.1. Présentation des comptes et du bilan
  - 7.2. Rapport de l'organe de révision
  - 7.3. Approbation des comptes et décharge au comité
- 8. Budget 2017
  - 8.1. Présentation
  - 8.2. Discussion
  - 8.3. Décision
- 9. Divers
  - 9.1. Remise des prix aux lauréats du concours d'affiches organisé avec les étudiants de l'Ecole cantonale d'Art du Valais



### 3. Adoption des PV des séances des 11 juin 2015 et 27 avril 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 juin 2015 a été adressé aux délégués le 23 juin 2015. Quant à celui de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016, il a été envoyé aux délégués en annexe à l'ordre du jour de la présente séance, soit le 2 juin 2016.

Quelques exemplaires seront à la disposition des délégués une demi-heure avant la séance pour consultation. Il ne sera pas procédé à la lecture des deux procès-verbaux.

### 4. Rapport du président du comité de l'Association

#### 4.1. Introduction

Le comité, dont les membres représentent les régions, s'est réuni à dix reprises durant l'année 2015; il a traité 133 sujets.

L'année 2015 aura été fortement marquée pour le Comité et l'Administration de ProjetSanté par la conduite du projet consistant à acquérir de l'État du Valais la parcelle sur laquelle est bâtie la clinique Sainte-Claire puis à la transformer en un établissement médico-social. Pour le soutenir dans ces réflexions, le Comité a désigné M. Edouard Dubuis comme chef de projet.

Le comité est appelé à traiter des objets très différents dans leur nature : examen des demandes de soutien, entretien des bâtiments, placement des fonds destinés aux investissements futurs. Afin d'optimiser son fonctionnement, le comité a constitué en février 2015 des commissions thématiques composées de deux ou trois personnes pour émettre des préavis à l'intention du comité.

Le comité a répondu aux demandes de soutien qui lui ont été adressées. Il a poursuivi sa politique d'information à travers un cycle de conférences et la création d'affiches à destination des jeunes publics.

Dans le domaine immobilier, le comité a travaillé sur les objets suivants :

- poursuite des discussions avec l'hôpital pour la construction d'un garage souterrain afin de répondre aux besoins de son service des ambulances;
- remplacement des deux ascenseurs équipant le bâtiment les Martinets ;
- remplacement des fenêtres et cadres de fenêtres de l'ancien Hôpital loué à l'ECAV.

# 4.2. Création de commissions thématiques au sein du comité

Comme indiqué en introduction, le comité a créé en février 2015 trois commissions thématiques. Celles-ci sont chargées d'élaborer des préavis à l'intention du comité à qui revient la décision finale.

La création de commissions permet, d'une part de limiter les séances plénières; d'autre part, d'utiliser au mieux les compétences particulières des membres.

Brièvement, nous décrivons ci-dessous leurs fonctions.



#### 4.2.1. Commission de placement - CP

La CP a pour mission de valoriser au mieux le patrimoine financier de l'association. Elle est compétente pour procéder aux investissements financiers dans le cadre des limites fixées par le comité. La fortune peut être placée dans les classes d'actifs suivantes : actions suisses et obligations suisses (en francs suisses). La CP est également autorisée à utiliser les produits dérivés (put et call) pour des actions suisses (libellées en francs suisses), sur une base couverte.

#### 4.2.2. Commission de soutien - CS

La CS a pour mission de promouvoir les buts de ProjetSanté auprès des communes et associations, d'évaluer la pertinence des demandes, de veiller dans toute la mesure du possible à une irrigation proportionnée des différentes régions.

Elle procède à l'analyse des demandes d'aide en se fondant sur la grille d'appréciation multicritère.

Elle veille à la bonne allocation des aides accordées et à la conformité entre projets et réalisations.

Elle s'emploie à faire connaître le plus largement possible les différentes actions de sensibilisation du public aux problèmes de santé, via les conférences et les affiches réalisées par les étudiants de l'ECAV.

#### 4.2.3. Commission de construction - CC

La CC a pour mission de valoriser au mieux le patrimoine immobilier de l'association. Dans ce sens, elle a une attitude proactive pour maintenir ce patrimoine dans un état impeccable. Les dossiers d'adjudication sont établis en respectant la loi sur les marchés publics, en particulier les seuils décrits dans la loi cantonale.

Avec le projet de transformation de la Clinique Sainte-Claire, le Comité s'emploie à modifier son cahier des charges afin que la CC puisse agir avec des compétences étendues.

### 4.3. Acquisition et transformation de la Clinique Sainte-Claire

Lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2015, les délégués étaient informés des intentions du comité de leur proposer, lors d'une assemblée générale extraordinaire, de devenir acquéreurs de la parcelle N° 6448 sur laquelle est bâtie la Clinique Sainte-Claire (CSC). Cette intention faisait suite à la volonté exprimée par le Canton de transformer cet établissement hospitalier en un établissement médico-social (EMS).

Dans l'entre-temps, les communes concernées ont accepté à l'unanimité le principe de réaffecter la CSC en un EMS. Elles ont également décidé à l'unanimité de confier à l'association ProjetSanté la tâche d'acquérir la parcelle en question, puis de transformer l'actuelle clinique en EMS.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016, les délégués approuvaient à l'unanimité une série de décisions. Celles-ci autorisent le comité à faire l'acquisition des parcelles concernées puis de procéder à la réfection et à l'extension du bâtiment afin qu'il soit apte à accueillir 63 résidants dans des chambres individuelles.

Lors de la session du mois de mai 2016, le Grand Conseil a approuvé également à l'unanimité l'ordonnance soumise par le Conseil d'État visant à modifier la liste des établissements hospitaliers de l'Hôpital du Valais en biffant la Clinique Sainte-Claire.

Depuis cette dernière Assemblée générale extraordinaire, le Comité s'est réuni à deux reprises pour mettre en œuvre les décisions prises par les délégués. C'est ainsi que la signature de l'acte de vente avec l'État du Valais a été fixée au 28 juin prochain. Le concours d'architecture a été lancé par publication sur le bulletin officiel du 20 mai 2016. Le jury, présidé par l'architecte cantonal M. Venetz, se réunira les 27, 28 et 29 septembre 2016 pour juger les projets déposés. Tandis que le vernissage de l'exposition des projets est prévu le mercredi 19 octobre 2016 à 18h00. Les projets seront visibles en principe dans les anciennes halles USEGO. En sa qualité de représentant du propriétaire, le Comité fera ses propres réflexions quant à la désignation de l'exploitant futur de la Clinique Sainte-Claire et ceci dans les prochains mois.

Le comité de ProjetSanté tient à remercier tout particulièrement Madame Maria-Pia Tschopp, préfète du district, qui a conduit toutes les discussions avec les représentants des communes municipales du district de Sierre.

#### 4.3. Gestion immobilière

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale a octroyé un crédit d'engagement de 2,8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment Les Martinets.

#### 4.3.1. École cantonale d'art du Valais

Le comité a chargé l'architecte mandaté de mettre en soumission les travaux pour le remplacement des fenêtres et des cadres de fenêtres à l'ECAV. La mise en soumission a suscité l'intérêt de nombreuses entreprises ; les travaux ont été adjugés à l'entreprise Tschopp-Zwissig à Sierre pour un montant de 470'000 francs.

La publication de la décision d'adjudication sur le Bulletin officiel a provoqué une réaction des services compétents de l'État cantonal, en raison de la valeur patrimoniale du bâtiment. Il a été convenu :

- qu'il ne sera pas procédé au remplacement des fenêtres de l'espace de l'ancienne chapelle, au profit d'une réfection des boisseaux défectueux et des carreaux endommagés;
- que les fenêtres du rez-de-chaussée, changées lors de la rénovation du bâtiment en 1996, seront également remplacées par des éléments identiques (fenêtres à croisillons) pour préserver l'harmonie du bâtiment.

Ces demandes influencent évidemment le coût des travaux dans un ordre de grandeur de 15%, selon l'architecte. L'État a justifié son intervention en s'appuyant sur le fait que le bâtiment est inventorié dans la liste des biens à conserver puisqu'il représente l'un des rares témoins de l'architecture publique des années 1920.

Une grande partie des travaux ont été menés en 2015. Le compte 2015 supporte à lui seul un montant supérieur à un demi-million. Le solde des travaux sera effectué durant les vacances scolaires 2016. Le coût des travaux est pris en charge par le fonds de rénovation alimenté régulièrement via le compte d'exploitation.

#### 4.3.2. Bâtiment Les Martinets

Le comité avait inscrit un montant de 300'000 francs pour procéder au remplacement des deux cabines d'ascenseur du bâtiment. En effet, ces cabines datant de la construction du bâtiment (1974), ne répondent plus aux normes de sécurité que l'on peut attendre d'un bâtiment accueillant également des services publics.

Dans le cadre du traitement du dossier, les variantes proposées par l'architecte ont été soumises pour recommandation à ProCap Valais romand à Sion (association de personnes avec handicap en Suisse). Finalement, après réflexions et compte tenu des contraintes liées à la cage d'ascenseur, le comité a opté pour le remplacement des deux cabines par une seule cabine, mais de capacité double par rapport à celles existantes (9 personnes, au lieu de deux fois quatre). Une cabine de ce format facilitera le transport d'objets encombrants, notamment le mobilier. Les travaux se sont déroulés du mois de juin au mois d'août 2015. Malgré la période de canicule constatée durant ces deux mois, les locataires ont accepté avec bienveillance les inconvénients liés à ce chantier. Au terme des travaux, ProjetSanté a convié les locataires à partager une raclette valaisanne au carnotzet de la Bourgeoisie de Saint-Jean.

Le montant des travaux s'est élevé à SFr. 168'350.-- TTC. Sur ce montant, l'État a accordé une subvention à l'investissement de 57'000 francs. Cette subvention a été versée en 2016 et figure dans les comptes transitoires 2015 pour tenir compte du principe de l'annualité des comptes.

Par ailleurs, sur sollicitation de l'ORP, nous avons procédé à la réfection d'un demi-étage des bureaux (réfection des peintures et sols).

# 4.3.3. Construction d'un parking souterrain pour les besoins du service des ambulances

Depuis la reprise du service des ambulances par l'Hôpital du Valais, la Commission de construction a participé à des séances de travail avec la direction de l'hôpital. En effet, celleci souhaite que les locaux qui abritent le personnel et les véhicules de service soient conformes aux normes les plus pointues en matière de protection sismique. Dès lors, des variantes ont été établies. Le Comité les a validées tout en conditionnant la mise en œuvre de l'une d'entre elles pour autant que l'hôpital s'engage sur une longue période puisque les locaux sont dédiés exclusivement à une activité de ce type.

S'agissant de la variante étudiée en 2014, l'autorisation de construire a été délivrée par la commune de Sierre le 2 septembre 2014. Elle est valable jusqu'en septembre 2017.

#### 4.3.2. Récapitulation des engagements financiers effectués

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale octroyait un crédit d'engagement de 2.8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment les Martinets. Récapitulation des engagements déjà effectués

Années	Martinets	ECAV	Total
2007	0.00	0.00	0.00
2008	388'405.85	231'918.10	620'323.95
2009	846'088.20	4'547.00	850'635.20
2010	10'000.00	21'952.55	31'952.55
2011	0.00	0.00	0.00
2012	0.00	133'078.40	133'078.40
2013	0.00	0.00	0.00
2014	0.00	0.00	0.00
2015	141'288.95	508'082.45	649'371.40
Total	1'385'783.00	899'578.50	2'285'361.50

Ces engagements ont été entièrement financés par le fonds de rénovation des immeubles. Le recours à l'emprunt n'a par conséquent pas été nécessaire, le financement existant à l'actif du bilan.

#### 4.4. Gestion financière

#### 4.4.1. Décision du service cantonal des contributions

En décembre 2014, le Service cantonal des contributions (SCC) par sa section des personnes morales a décidé d'accorder l'exonération fiscale à ProjetSanté. Dans ses considérants, le SCC relève l'analogie de notre association avec les buts et l'action d'une fondation dont les termes précis «la Fondation demeure une fondation reconnue d'utilité publique au sens des articles 79 al. 1 let f LF et 56 let g LIF». Le SCC a par conséquent indiqué que ProjetSanté est dispensé de l'imposition fiscale sur ses revenus.

#### 4.4.2. Résultats des placements financiers

Le comité peut compter sur les conseils avisés de M. Hermann Gerber, ancien directeur de la caisse de pension des centrales suisses d'électricité, pour le placement de ses fonds.

En 2015, la gestion financière a permis de dégager un montant global de Sfr. 165'867.55.

Au 31 décembre 2015, le bilan de ProjetSanté comprend les titres suivants : :

- 30'300 actions de la société UBS SA
- 15'000 actions de la société Novartis SA
- 15'000 actions de la société Nestlé SA

En application des dispositions du code des obligations, les montants inscrits au bilan correspondent à la valeur boursière des différents titres au 31 décembre 2015.

Dans l'intervalle, la bourse a subi de fortes fluctuations dues à la volatilité des marchés. Le comité a par conséquent renforcé le fonds « fluctuation des cours » qui s'élève à plus de 500'000 francs au 31 décembre 2015. A cette date, le taux de couverture des actions était de 116.60%. Cette provision a été constituée par la rétention des revenus successifs émargeant du chapitre relatif aux résultats des placements financiers et non du compte général de l'association.

#### 4.5. Gestion des projets de ProjetSanté

#### 4.5.1. Activités de soutien

Nous avons enregistré un nombre limité de demandes de soutien durant l'exercice écoulé, tout au moins de demandes correspondant aux critères retenus par l'association, dont notamment la qualité originale ou exemplaire du projet, l'absence d'intervention de l'État sur la base d'une disposition légale ou règlementaire.

Nous avons retenu deux projets. L'un d'eux concerne une participation au financement d'un jardin didactique dans les abords du bâtiment DOMINO à Chippis. Ce projet n'a pu encore débuter en raison de problème édilitaire. C'est ainsi que le montant de 30'000 francs, retenu et promis par le comité, a été inscrit dans les passifs transitoires au bilan de ProjetSanté.

L'autre intervention a connu un sort plus heureux, car elle a pu être mise sur pied de manière quasi immédiate. Elle concerne les adolescents de 13 à 17 ans. Il n'existe guère d'offre sociale pour cette catégorie d'âge, en fin de journée. C'est une situation préoccupante en raison de la fragilité des jeunes durant cette période cruciale de leur évolution.

Beaucoup de collectivités et d'associations sont préoccupées par cette situation et s'emploient à concevoir des offres spécifiques. Un concept a été développé récemment sous le nom de MidnightSports. Il fonctionne de la manière suivante : les jeunes sont invités à se réunir dans une grande salle publique pour y pratiquer des activités de groupe. Il peut s'agir de sports, de jeux, de divertissements variés. Ils jouissent d'une assez grande liberté dans le choix de leurs activités, avec cependant un encadrement discret, mais efficace.

Aucun montant n'ayant été prévu par l'autorité locale pour permettre à ce projet de voir le jour, ProjetSanté a choisi de soutenir cette démarche sur une période de trois ans, à condition que la commune de Sierre s'engage à prendre progressivement le relais financier de l'opération et à mettre d'emblée des locaux à disposition gratuitement.

La démarche a connu un succès immédiat auprès de la population concernée. ProjetSanté apporte un soutien de 60'000 francs, répartis en trois tranches annuelles. L'année 2015 a vu le versement de 26'000 au financement initial du projet. Il faut relever qu'au-delà de cette période initiale, la municipalité assumera la charge de cette activité.

Par ailleurs, cette rubrique a permis le financement des premières études pour la transformation de la CSC en EMS (41'000 francs) et pour l'attribution de la première dotation au fonds EMS de 70'000 francs qui servira à financer la part normalement dévolue aux communes. S'agissant des locaux occupés par le service des ambulances, ProjetSanté prend en charge la somme de Sfr. 18'600 francs afin de diminuer le montant de location.

#### 4.5.2. Les conférences

Comme vous le savez, nous organisons chaque année des conférences. Deux, au départ, trois ensuite, puis quatre récemment. Nous nous attachons à proposer des sujets susceptibles d'intéresser un assez large public. Le choix des thèmes et la qualité des conférenciers nous valent un succès de plus en plus marqué. Récemment, la salle de l'Hôtel de Ville s'est avérée trop petite pour accueillir les visiteurs, 400 selon le décompte approximatif que nous avons fait. Bien évidemment, tous les sujets ne suscitent pas le même engouement. La majorité des personnes viennent rechercher une information sur une problématique qui les concerne, eux ou des familiers ; les autres fréquentent les conférences par souci de culture générale.

La première conférence de l'année 2015 a eu lieu le **10 avril 2015**. Elle fut consacrée à un exposé sur les maladies rares ou orphelines et à la structure qui s'est mise en place récemment en Valais, sous le nom de **ProRaris** que nous avons soutenue en 2014.



Le Président Stucky remet le soutien apporté par ProjetSanté à Mme de Kalbermatten, présidente de ProRaris Valais.

Les maladies réputées orphelines sont des affections trop rares pour susciter une recherche soutenue de la part des laboratoires. Elles sont toujours cruelles, et généralement invalidantes. On peut mentionner, entre autres et à titre d'exemple, la sclérose amyotrophique, la microcéphalie, la mucoviscidose, la maladie des os de verre.

A la suite d'interventions parlementaires, le Conseil fédéral a émis une recommandation visant à créer des pôles de compétence dans les différentes régions de Suisse.



En Valais, l'association ProRaris a été mise sur pied par Madame Christine de Kalbermatten, avec le soutien du Dr Didier Genoud, neurologue. Ces deux personnes ont introduit notre auditoire dans ce terrible problème des maladies rares, de la prise en charge des patients et de l'aide apportée par l'association.

Le 21 mai 2015, nous avons accueilli dans la salle de l'Hôtel de Ville une nombreuse assemblée pour écouter un exposé du Professeur Pascal Zufferey, médecin-chef du Service de rhumatologie, au CHUV. Originaire de Sierre, comme son nom le laisse prévoir, il a travaillé quelques années dans l'hôpital du lieu avant de se spécialiser dans différentes institutions jusqu'à devenir, non seulement un praticien reconnu, mais aussi un chercheur très actif, auteur d'une trentaine d'ouvrages dans le domaine de la rhumatologie. Nous avions choisi comme thème particulier l'arthrose. Nous nous trouvions d'emblée à l'opposé des maladies rares, tellement cette affection est répandue dans la population. La prévalence est particulièrement forte chez les hommes dès la soixantaine ; chez les femmes un peu plus tard. Les causes principales de l'arthrose sont l'hérédité, la surcharge pondérale, les séquelles d'un traumatisme, ou encore un trouble statique. C'est dire si les risques d'encourir la maladie sont nombreux. On pourrait en déduire de gros efforts de recherche dans les institutions et les entreprises spécialisées. Or, le Dr Pascal Zufferey considère que la recherche demeure largement insuffisante ; elle est longue et ardue. On connaît bien le mécanisme de l'arthrose : celle-ci survient à la suite d'un écrasement progressif de la capsule de cartilage qui fait le lien entre les articulations. Dans les situations les plus fréquentes, on soulage les patients avec des préparations de faibles effets secondaires ; dans des cas plus lourds, on procède à des infiltrations. Si l'affection devient trop handicapante, on recourt à la chirurgie. L'opération la plus fréquente est la prothèse de la hanche, qui fournit en général de très bons résultats.

Le **6 octobre 2015**, le Professeur Yann Barrandon est venu nous entretenir d'un objet de recherche très pointu, celui des cellules souches. Si vous n'en avez jamais entendu parler, vous vous demandez la raison d'un intérêt pour ce travail de laboratoire à la pointe de la biologie cellulaire. En revanche, si vous savez déjà qu'il s'agit de créer en laboratoire du tissu humain, voire bientôt des organes, vous comprenez sans peine l'intérêt de ce sujet.





Le public est attentif aux explications du Professeur Barandon

Aux États-Unis, cette recherche suscite un véritable engouement, au point que des personnes, généralement aisées, y voient une perspective d'immortalité. En effet, dès lors que la médecine sera capable de fabriquer un foie, un rein, voire un poumon, une grande partie des maladies qui écourtent aujourd'hui la vie pourront être traitées.

On ne développera pas ici le processus très exigeant de la création de tissu humain en laboratoire. La démarche est en effet d'une extrême complexité. Ce qui nous importe en tant que (très) éventuels bénéficiaires de cette technique, c'est de savoir où en est la recherche. Dès à présent, les scientifiques sont à même de produire de la peau. Cette performance particulière permet notamment de faciliter la guérison des grands brûlés.

On n'est pas encore capable jusqu'ici de reproduire un organe, même si l'on y parviendra sans aucun doute, selon les scientifiques. On signalera encore une autre percée récente : on vient de découvrir que l'on peut utiliser n'importe quelle cellule du corps humain pour créer du tissu auquel on assignera une destination après coup. On croyait jusqu'ici que seule une cellule du foie permettrait de reconstituer un foie. Or, il apparaît que n'importe quelle cellule prélevée sur un être humain peut servir indifféremment à développer tel ou tel organe du corps, à volonté.

On est au-delà de la science-fiction. Déjà dans un futur qui paraît d'une part positive, mais aussi un peu inquiétant.

Le **9 novembre 2015**, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Dr Aubin Balmer, médecin exerçant en Valais, mais également maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne. On lui doit aussi – et ce n'est pas une aventure banale –, la fondation en Valais d'un centre de recherche, l'IRO ou Institut de recherche en ophtalmologie. Cet institut, basé à Sion, a été créé à son initiative et à celle du Professeur Gailloud, alors directeur de l'hôpital ophtalmologique de Lausanne. Ce centre de recherche travaille en association avec l'EPFL et le CHUV.



Le propos du Dr Balmer est à la fois simple et ample ; d'une part, il explique la naissance de la vision et son développement ; d'autre part, il parcourt l'évolution des progrès scientifiques, au niveau de la correction des anomalies de la vision et des moyens thérapeutiques ad hoc.

Depuis la nuit des temps, avant la vue il y avait la vie, mais une vie sans lumière, une vie à tâtons. Il a fallu près d'un milliard d'années d'évolution pour que le vivant soit doté d'un système de vision adapté à son environnement. Et à chaque espèce, son propre système.

Dans le règne animal, l'œil humain est l'un des plus sophistiqués. Notre système de vision occupe près de la moitié du cortex cérébral. Nos yeux font bien plus que voir : ils sont capables de distinguer des détails à toutes distances, d'avoir une vue d'ensemble, ce qu'on appelle le champ de vision, de distinguer les couleurs, de reconnaitre les visages, de percevoir le mouvement, de voir en trois dimensions, d'apprécier les distances, de s'adapter à l'obscurité ou à la forte luminosité. Mais pour cela, l'œil doit être parfait.

Or, comme tous les organes vivants, notre œil peut être affecté de toute sorte de défauts, liés à des malformations congénitales, à des maladies, à des accidents, au vieillissement, etc. Au pire, la vie au grand jour peut redevenir une vie à tâtons. Nous sommes tous concernés.

Mais ces maladies ou ces défauts, comme les problèmes optiques de l'œil, la cataracte, la dégénérescence maculaire liée à l'âge, ont aujourd'hui des solutions. Les prodigieux progrès réalisés dans ce domaine ont fondamentalement changé la donne.

Notons en passant que la Suisse a été historiquement le pionnier mondial en matière d'ophtalmologie et qu'elle demeure à la pointe dans ce domaine.

#### 4.5.3. Le concours de création d'affiches

Dès les débuts de notre association, vous le savez, nous passons chaque année commande aux étudiants de l'École cantonale d'art, section graphique, d'affiches traitant d'un thème d'actualité. Cela se fait sous la forme d'un concours, les trois meilleurs travaux étant récompensés. Le jury est composé, pour moitié de spécialistes des arts visuels et de la communication, pour moitié de représentants du comité de ProjetSanté.

Au fur et à mesure des années, le niveau de qualité augmente. D'une part, grâce à nos remarques et suggestions ; d'autre part, grâce à l'espérance des étudiants de voir leurs travaux mis en valeur dans des expositions, voire proposés à des achats par un office de prévention.

Des discussions sont d'ailleurs en cours pour une mise à disposition régulière des meilleurs travaux dans les locaux des bibliothèques cantonales et dans les centres de jeunes. En effet, la jeunesse est particulièrement concernée par les thèmes que nous retenons. Cette cible n'est toutefois pas exclusive.

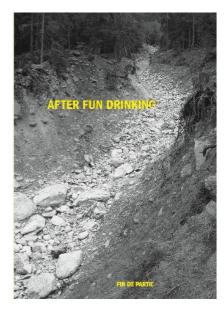
Nous avons repris en 2015 un thème qui avait déjà été partiellement traité dans les premières années de l'activité de l'association, soit l'alcoolisme chez les jeunes. On se trouvait alors au sommet de la crête de ce que l'on appelait le "binge drinking", le "botellon", ou encore plus tard la "biture expresse". Ces formes de rassemblements à des fins d'ivresse quasi instantanée sont heureusement passées de mode. Mais l'alcoolisme demeure cependant, sous d'autres aspects, un problème majeur. En attestent les hospitalisations nombreuses dans les services d'urgence, les fins de semaine surtout, de jeunes gens fréquemment comateux.

Nous souhaitions par ailleurs disposer d'affiches d'un format supérieur aux précédentes afin de favoriser des expositions de qualité. Ce sont ainsi une trentaine d'affiches de bon niveau que nous allons proposer à différents utilisateurs potentiels.

Ce concours est très apprécié par les étudiants et la hiérarchie de l'ECAV, section graphisme. Il répond à l'une de nos ambitions fondamentales : promouvoir la santé sous toutes ses formes.

Voici le nom des lauréats reçus lors de l'Assemblée générale des délégués du 11 juin 2015 pour la remise des prix :

Rang	Prénom, nom
1 <sup>er</sup> prix	Jordi Théler
2 <sup>e</sup> prix	Alessia Arbace
3 <sup>e</sup> prix	Ivana Tutic







1er prix, Jordi Théler

2ème prix, Alessia Arbace

3ème prix, Ivana Tutic

#### 4.5.4. La collaboration avec le Centre scolaire de Crans/Montana

Sur l'invitation de ProjetSanté, le centre scolaire de Crans/Montana a invité les élèves à participer à un concours d'affiches. Le vernissage de l'exposition s'est déroulé le 8 mai 2015 sous la présidence de « Mix et Remix ».



Le travail de l'un des lauréats du concours d'affiche



Le travail de l'un des lauréats du concours d'affiche



Philippe Becquelin, connu sous le nom « Mix & Remix », Président du Jury



Un clin d'œil de Mix & Remix aux élèves du CO de Crans-Montana

#### 4.6. Remerciements

Dans ses conclusions, le comité entend adresser ses vifs remerciements aux personnes qui l'ont soutenu dans son activité. Il pense en particulier à Mme Esther Waeber-Kalbermatten, présidente du Gouvernement, à Mme la Préfète du district de Sierre, Mme Maria-Pia Tschopp, à la Conférence des Présidents de commune du district de Sierre, au personnel du Service de la santé publique, dirigé par M. Victor Fournier, ainsi qu'au personnel, en particulier M. Mayoraz, du Service des bâtiments, des monuments et de l'archéologie, dirigé par M. Philippe Venetz.

Les remerciements vont également à l'endroit des personnes employées par l'Hôpital du Valais et qui collaborent à l'exploitation de notre association ainsi qu'au personnel de l'administration de ProjetSanté.

ProjetSanté est propriétaire de trois immeubles, bâtis sur trois parcelles totalisant plus de 6'000 mètres carrés; la valeur incendie des bâtiments est de 18 millions de francs.

Avec la prochaine acquisition des parcelles de la clinique Sainte-Claire, le patrimoine immobilier s'accroît de manière importante pour tendre vers une surface proche de 2 hectares. Il s'agit d'une lourde responsabilité que le Comité entend assumer avec conviction et détermination.

ProjetSanté, comme son nom l'indique, doit permettre à la population d'agir avec succès dans le domaine de la prévention sanitaire. C'est un objectif dont l'importance ne peut échapper à personne.

Pour le Comité de ProjetSanté

Manfred Stucky, Président

# 5. Comptes 2015

# 5.1. Comptes de fonctionnement et d'investissements

Compte	Libellé	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
	1. Fonctionnement			
30'000	Salaires et charges	198'822.62	190'000.00	184'626.44
40'000	Matériel nettoyage et autres	7'991.75	12'000.00	6'820.90
43'000	Entretien et réparation	75'536.30	70'000.00	74'469.25
44'000	Amortissement	61'396.00	120'000.00	117'706.45
45'000	Eau et énergie	80'213.85	125'000.00	86'407.85
46'000	Intérêts et frais de titres	18'204.70	20'000.00	15'771.27
47'000	Autres charges	57'505.35	55'000.00	51'028.40
48'000	Taxes ordures et égouts	14'173.20	18'000.00	14'186.15
49'000	Assurances	6'839.60	7'000.00	11'888.55
49'990	Affectation au fonds de rénovation	290'000.00	200'000.00	350'000.00
49'999	./. Encaissement des charges	-174'705.45	-180'000.00	-173'843.05
	Charges de fonctionnement	635'977.92	637'000.00	739'062.21
60'000	Loyers	678'658.45	720'000.00	674'606.73
60'410	Subventions rénovation ECAV (2001)	16'000.00	16'000.00	16'000.00
69'000	Intérêts sur placement et titres	165'867.55	100'000.00	265'583.80
69'010	Divers	1'367.10	3'000.00	2'177.00
	Produits de fonctionnement	861'893.10	839'000.00	958'367.53
	Sous-total exploitation ordinaire	225'915.18	202'000.00	219'305.32
70'000	Charges directes Projet Santé	226'085.10	200'000.00	113'931.03
	Affectation au fonds Projet Santé		0.00	100'000.00
	Sous-total Projet Santé	226'085.10	200'000.00	213'931.03
	Résultat global	-169.92	2'000.00	5'374.29
	Amortissements comptables	61'396.00	120'000.00	117'706.45
	Dotation aux provisions	365'614.50	200'000.00	568'050.00
	Marge d'autofinancement	426'840.58	322'000.00	691'130.74
	2. Investissements			
	Bâtiment les Martinets	141'288.95	300'000.00	0.00
	Bâtiment Ancien hôpital	508'082.45	0.00	0.00
	Excédent (+) vs Insuffisance (-) de	-222'530.82	22'000.00	691'130.74
	financement			

### 5.2. Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF	31.12.2015	31.12.2014
Actifs circulants	CHF	CHF
Banques c/c	2'250'113.53	5'554'820.78
Epargne	302'094.20	302'033.80
Débiteurs	179'409.95	121'072.62
Autres débiteurs	-5'000.00	-5'000.00
Actifs transitoires	61'561.40	11'182.85
Titres cotés en bourse	3'011'706.00	0.00
Total actifs circulants	5'799'885.08	5'984'110.05
Immobilisations		
Titres de publicité	1.00	1.00
Immeubles Les Martinets	1.00	61'398.00
Immeuble Ancien Hôpital	1.00	
Villa les Chardonnerets	1.00	
Parking Martinets	1.00	2.00
Total actifs immobilisés	5.00	61'401.00
TOTAL DE L'ACTIF	5'799'890.08	6'045'511.05
PASSIF		
Capitaux étrangers		
Passifs transitoires	277'303.77	256'997.92
Crédit LIM	60'000.00	92'000.00
Fonds de promotion	37'039.25	37'039.25
Fonds de rénovation d'immeuble	1'497'677.30	1'857'048.70
Provision fluctuation des titres	500'321.85	494'707.35
Provision franchise assurance incendie	30'000.00	30'000.00
Fonds soutien ProjetSanté	20'000.00	100'000.00
Fonds CSC, subvention 10%	200'000.00	
	2'622'342.17	2'867'793.22
Capitaux propres		
Capital propre	3'177'717.83	3'172'343.54
Résultat de l'exercice	-169.92	5'374.29
	3'177'547.91	3'177'717.83
	3 111 341.31	5 177 7 17.03

#### 5.3. Annexe au bilan

Valeur Incendie	CHF
ECAV	8'138'459.00
Les Martinets	9'323'312.00
Les Martinets, marchandises	300'000.00
Les Chardonnerets	571'830.00
Total	18'333'601.00

N.B. Ces bâtiments sont assurés dans la police assurance collective de l'hôpital du Valais. Toutefois, les franchises sont relativement élevées. A titre d'exemple, pour le risque d'incendie la franchise est de Fr. 20'000.—.

- Cautionnement accordé : néant.
- Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté et ayant fait l'objet d'un transitoire dans les comptes (à part le projet Midnight Sports):

	Total	63'000 00
	Ville de Sierre, Midnight Sports, promesse 60'000 francs, solde	34'000.00
•	Association Pfyn/Finges, activités sportives pour personnes âgées de 40 à 65 ans	5'000.00
•	Participation à la construction d'un pavillon pour les parents d'enfants malades de l'hôpital de Sion	24'000.00

- Engagements pris par Projet Santé par la vente de contrat "put" (par contrat, l'on entend 100 actions).

CHF

 Novartis, vente de 50 contrats, échéance fin mars 2016, engagement exercé

440'000.00

# 5.4. Tableau de financement

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
I. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	<u>v</u>	
Bénéfice net de l'exercice	(169.92)	5'374.29
Amortissements sur immobilisations et titres	61'396.00	117'706.45
Résultat des titres par PP	-	(61'960.00)
Propres travaux - remplacement ascenseur	(5'000.00)	-
Variation provisions:		
- Attribution fonds de rénovation immeuble	290'000.00	350'000.00
- Affectation spéciale au fonds de fluctuation	68'326.50	-
- Attribution fonds CSC	200'000.00	-
- Fonds de soutien à Projet Santé	(80'000.00)	100'000.00
- Ducroire	-	5'000.00
Cash flow intermédiaire	534'552.58	516'120.74
Variation créances Locataires	(80'716.50)	3'052.30
Variation Impôt anticipé	22'379.17	50'564.08
Variation du compte actif de régularisation	6'621.45	13'144.20
Variation du compte actif de régularisation	(80'860.55)	(115'717.13)
ACTIVITE D'EXPLOITATION	401'976.15	467'164.19
ACTIVITE D EXPEDITATION	401 970.13	407 104.19
II. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEM	ENT	
Matériel informatique	-	(8'292.45)
Mobilier- équipement bureau (chaises, tables et diver	-	-
Parking les Martinets	-	(3'375.00)
Rénovation Martinets (ascenseur)	(162'184.15)	-
Rénovation ECAV (fenêtres)	(408'082.45)	-
Réfection bureaux Martinets	(29'938.40)	-
Titres UBS	(583'329.00)	172'300.00
Titres Nestlé	(1'130'000.00)	1'482'400.00
Titres Novartis	(1'440'000.00)	396'800.00
Encaissements sur Call/Put par réserve fluctuation	78'911.00	118'050.00
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	(3'674'623.00)	2'157'882.55
III. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMEN	<u>T</u>	
Variation des emprunts - Crédit LIM - par décaisseme	(16'000.00)	(16'000.00)
Variation des emprunts - Crédit LIM - par subvention	(16'000.00)	(16'000.00)
ACTIVITE DE FINANCEMENT	(32'000.00)	(32'000.00)
Total des flux de fonds (I+II+III)	(3'304'646.85)	2'593'046.74
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.01	5'856'854.58	3'263'807.84
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31.12	2'552'207.73	5'856'854.58
Diminution (+) / Augmentation (-) trésorerie	3'304'646.85	(2'593'046.74)

Source : rapport détaillé établi par l'organe de révision pour l'audit des comptes 2015

#### 5.5. Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité, Mesdames, Messieurs les Représentants des communes des districts de Sierre et Loèche,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes) de « L'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre - Loèche » pour l'exercice arrêté au 31.12.2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Sierre, le 6 juin 2016.

#### Fiduciaire Duc-Sarrasin & Cie SA

Eddy Duc, Sierre Expert-réviseur agréé Sébastien Duc, Sierre Réviseur

# 6. Budget 2017

Cpte	Références comptables	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
	1. Fonctionnement			
3,000	Salaires et charges	198'000.00	198'000.00	198'822.62
	Matériel nettoyage et autres	10'000.00	10'000.00	
	Entretien et réparation	75'000.00	75'000.00	
	Eau, énergie et taxes	100'000.00	115'000.00	
	Assurances et franchises	15'000.00	15'000.00	6'839.6
	Amortissement du patrimoine	0.00	50'000.00	
	Fonds de rénovation	210'000.00	200'000.00	290'000.0
	Charges financières	20'000.00	20'000.00	
	Autres charges	60'000.00	55'000.00	57'505.3
	Charges de fonctionnement	688'000.00	738'000.00	810'683.37
	-			
	Produits locatifs + charges refacturées	861'000.00	886'000.00	869'363.9
	Produits financiers	50'000.00	50'000.00	165'867.5
6'200	Produits divers	2'000.00	2'000.00	1'367.1
	Produits de fonctionnement	913'000.00	938'000.00	1'036'598.55
	Sous-total	225'000.00	200'000.00	225'915.18
	Charges directes ProjetSanté (y.c.			
7'000	Projet Ste-Claire)	210'000.00	200'000.00	226'085.10
	Bénéfice (+) / déficit (-)	15'000.00	0.00	-169.92
4'500	Amortissement du patrimoine	0.00	50'000.00	
4'500 4'600	•	0.00 210'000.00	50'000.00 200'000.00	61'396.00
				61'396.00 365'614.50
	Dotation aux provisions  Marge d'autofinancement	210'000.00	200'000.00	61'396.00 365'614.50
	Dotation aux provisions  Marge d'autofinancement  2. Investissements	210'000.00	200'000.00 250'000.00	61'396.00 365'614.50 <b>426'840.58</b>
	Dotation aux provisions  Marge d'autofinancement  2. Investissements  Bâtiment les Martinets*	210'000.00	200'000.00 250'000.00	61'396.00 365'614.50 <b>426'840.58</b> 141'288.95
	Dotation aux provisions  Marge d'autofinancement  2. Investissements	210'000.00	200'000.00 250'000.00	61'396.00 365'614.50 <b>426'840.58</b> 141'288.95
	Dotation aux provisions  Marge d'autofinancement  2. Investissements  Bâtiment les Martinets*  Ancien hôpital*	210'000.00	200'000.00 250'000.00	61'396.00 365'614.50 <b>426'840.58</b> 141'288.95 508'082.45

#### 7. Conclusion

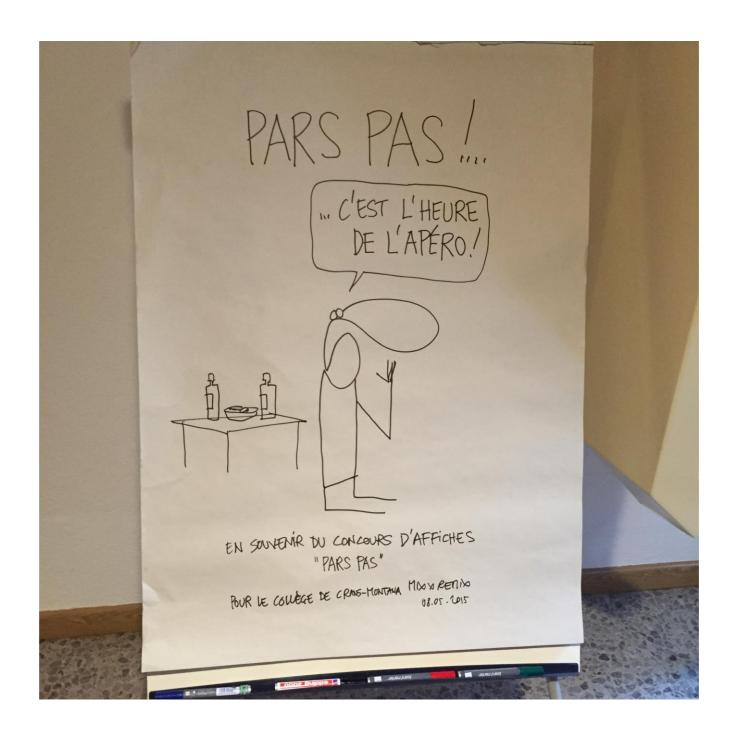
Arrivé au terme de son rapport d'activité, le comité remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux activités de l'Association. Nous pensons aux organismes qui nous soumettent des projets, mais également aux conférenciers venus d'horizons divers pour transmettre à la population valaisanne des informations sur des sujets sensibles et d'actualité. Merci également à l'École cantonale d'Art du Valais, dont les étudiants participent au concours annuel d'affiches.

Le besoin d'imagination et de créativité est à la mesure des problèmes sanitaires que nous avons évoqués plus haut. Le système de santé ne pourra demeurer performant et acceptable d'un point de vue économique que si nous parvenons à inventer de nouveaux chemins. C'est ce à quoi nous nous appliquons dans cette région et avec les moyens qui sont les nôtres.

#### Pour le comité de l'Association

Manfred Stucky, Président

Dominique Epiney, Secrétaire



Clin d'œil fait par « Mix & Remix » aux élèves du CO de Crans-Montana, utilisé également par le Comité pour souhaiter aux délégué(e)s présent(e)s de partager un apéritif garni afin de les remercier de leur présence.



### 8. Contact, buts et agenda 2016

#### ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

Site internet: <a href="http://www.projetsante.ch">http://www.projetsante.ch</a>

Adresse postale: ProjetSanté

Route de la Bonne-Eau 18

3960 Sierre

Adresse courriel: projetsante@varioweb.ch

Téléphone: +41 27 603 79 87 (présence le mardi matin)

#### Buts de l'association

ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.

ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Bratsch, Ergisch, Gampel, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à la reprise des établissements par le Canton.

#### Agenda 2016

08 mars 2016 : Conférence sur le thème de la médecine palliative aujourd'hui, Dr

Fatouma Diawara, médecin hospitalier, service de soins palliatifs, CHUV,

Grande Salle de l'Hôtel de Ville

27 avril 2016 : Assemblée générale extraordinaire de ProjetSanté aux fins de se

prononcer sur l'achat de diverses parcelles (projet Clinique Sainte-Claire)

dans le bâtiment de Sierre-Energie à Sierre

10 mai 2016 : Conférence sur le thème des guérisseurs, le secret, Magali Jenny,

Grande Salle de l'Hôtel de Ville

30 mai 2016 : Délibération du jury pour les affiches des élèves de l'ECAV de Sierre sur

le thème de la prévention de la violence chez les jeunes

23 juin 2016 : 95ème Assemblée générale de Projet Santé dans le bâtiment HES-SO à

Sierre

27-29 sept. 2016 : Jury du concours bâtiment EMS Ste-Claire

19 octobre 2016 : Vernissage du concours d'architecture, bâtiment USEGO à Sierre

